

REGLES D'UTILISATION DE LA MARQUE D'ACCREDITATION COFRAC PAR LES CLIENTS CERTIFIES D'INTERTEK

Document #: F205-1-COFRAC-FRA

Release Date: 20-MARS-2023

Page 1 of 2

Document Owner: L. Ferrero

Approver: C. Armillotta

Objectif

L'objectif de ce document est d'assurer une utilisation correcte de la marque de certification accréditée par les clients certifiés.

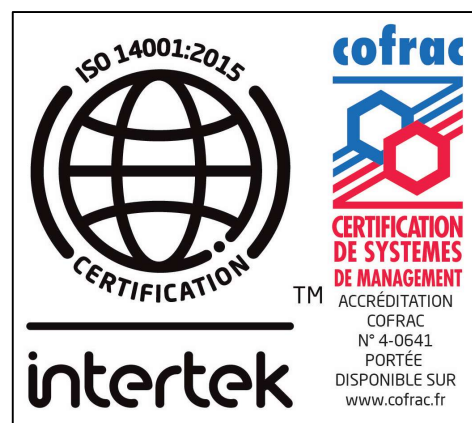
Champ d'application

- Ce document fournit les règles régissant l'utilisation de tous les certificats émis et des marques de certification accréditées fournis par Intertek.
- Les documents indiqués fournissent les règles régissant l'utilisation des marques de certification accréditées
- Les documents indiqués fournissent les règles régissant l'utilisation de toute mention relative à la certification accréditée du système de management sur l'emballage du produit, sur le site internet, dans les brochures, dans tout matériel promotionnel ou toute informations complémentaires que le client certifié a un système de management certifié.

Responsabilités

- Les clients certifiés doivent respecter les directives fournies dans le présent document.
- Les auditeurs d'Intertek ont la responsabilité de vérifier, à chaque visite, que les clients certifiés font une utilisation des certificats et marques de certification conforme aux directives fournies dans ce document, et de reporter les infractions, le cas échéant.

Conditions d'utilisation de la marque accréditée



Note : Remarques : les symboles Intertek ISO 9001 et 14001 ci-dessus sont utilisés à titre d'exemple. modèles de symboles à utiliser sont disponibles pour les organisations certifiées.



REGLES D'UTILISATION DE LA MARQUE D'ACCREDITATION COFRAC PAR LES CLIENTS CERTIFIES D'INTERTEK

Document #: F205-1-COFRAC-FRA

Release Date: 20-MARS-2023

Page 2 of 2

Document Owner: L. Ferrero

Approver: C. Armillotta

1. Les organismes certifiés par Intertek selon une norme de systèmes de management accréditée par le COFRAC doivent utiliser le symbole d'accréditation COFRAC uniquement en conjonction avec le symbole/la marque Intertek sur les formulaires et dans la documentation de l'organisme, dans sa publicité, sous réserve des conditions de ce document et des règles d'Intertek Certification France détaillées dans le document [F205-FRA Utilisation des certificats et marques de certification Intertek \(intertek-france.com\)](#)
2. Une organisation certifiée par Intertek selon une norme de systèmes de management accréditée par le COFRAC doit utiliser uniquement les symboles d'accréditation approuvés fournis par Intertek.
3. Le symbole d'accréditation COFRAC doit être reproduit sur un fond qui n'entrave pas la lisibilité :
 - En noir ou en bleu (pantone 300 ou équivalent) et rouge (pantone 185 ou équivalent) sur fond blanc ou clair
 - Dans une taille qui rend toutes les caractéristiques du symbole clairement distinguables et sans distorsion de ses dimensions
4. La taille du symbole d'accréditation COFRAC ne doit pas dépasser la taille du symbole d'Intertek
5. L'organisme ne peut pas placer le symbole d'accréditation COFRAC isolément du symbole d'Intertek. Il doit être reproduit dans le même encadré que le symbole Intertek.
6. Le symbole d'accréditation du COFRAC ne doit pas être utilisé sur un produit ou un emballage ou de manière à suggérer qu'Intertek et/ou le COFRAC ont certifié ou approuvé tout produit, processus, réclamation ou service d'un organisme certifié, ou de toute autre manière trompeuse.
7. En cas de retrait de la certification accréditée par le COFRAC, l'organisation doit immédiatement cesser d'utiliser le symbole d'accréditation du COFRAC, le nom du COFRAC et Les revendications de certification accréditée sur tout support, y compris papier à en-tête, supports électroniques, etc., et l'organisme doit retourner ou détruire tout document de certification accrédité par le COFRAC (par exemple les certificats) faisant référence à l'accréditation COFRAC.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter M. Giacomo Marchitelli, Regional Certification Manager –EMEA:
Giacomo.marchitelli@intertek.com

Les règles générales pour la référence à l'accréditation et aux accords de reconnaissance internationaux sont détaillées dans le document COFRAC **GEN REF 11** disponible dans l'espace documentaire du site du COFRAC <https://www.cofrac.fr>

REVISION LOG

| Revision # | Description of Change | Release Date |
|------------|--|-----------------|
| 1 | Edition initiale | 17-AOUT-2021 |
| 2 | Révision du Logo COFRAC et révision générale du document | 10-JANVIER-2023 |
| 3 | Révision du numéro d'accréditation COFRAC | 20-MARS-2023 |

GT002-P / Rev. 4